

Un exemple d'extorsion : LES TERRES RARES AU BURUNDI

Par Pierre Guindja et Pascal Karolero



Qu'est que les « terres rares » ? [5] C'est un ensemble de 17 métaux du « tableau périodique » dont les 15 lanthanides (le Lanthane, le Cérium, le Praséodyme, le Néodyme, le Prométhium, le Samarium, l'Europium, le Gadolinium, le Terbium, le Dysprosium, l'Holmium, l'Erbium, le Thulium, l'Ytterbium, le Lutécium) auquel s'ajoutent 2 autres métaux ayant des propriétés semblables à celles des lanthanides, à savoir le Scandium et l'Yttrium.

Un gisement de terres rares contient donc tous ces éléments regroupés ensemble mais avec une distribution qui varie pour chaque élément et cela d'un gisement à un autre.

Quel est leur intérêt ? Le développement de l'industrie numérique, de l'automation et de ses principaux acteurs, les GAFAM ont fait de ces métaux, la matière première de la nouvelle révolution industrielle. Ils sont utilisés par exemple dans les semi-conducteurs qui forment l'ossature de nos GSM. Les pays occidentaux et la Chine sont lancés dans une course effrénée à leur recherche. On verra ici au Burundi, comment et à quel prix ?

Vendredi 21 juillet 2017 [1], le président de la République du Burundi, M. Nkurunziza Pierre, procédait [1] au lancement des travaux de l'exploitation des gisements des terres rares de GAKARA en commune MUTAMBU, Province BUJUMBURA, pour la société « Rainbow Mining Burundi (RMB) » [2], de la société anglaise Rainbow Rare Earths, basée à Guernsey, une île autonome du Royaume Uni. Il pouvait espérer que l'exploitation des terres rares allait contribuer à enrichir l'Etat burundais. Une convention permettait à la société RMB, une exploitation des terres de GAKARA pour une durée de 25 ans, renouvelable après 10 ans. Selon des experts de RMB, la teneur des terres rares au Burundi est de 54,3% (celle de la Chine, 26 % !).

La production encisagée alors était de 272 558 tonnes prévus sur 25 ans, soit 10.000 tonnes par an.

Vendredi 6 octobre 2017, la Société Rainbow Mining Burundi (RMB) révélait d'autres accords concernant sa convention d'exploitation des terres rares au Burundi [3]. Elle précisait que l'Etat du Burundi disposait d'une part accordée de seulement 10%, une taxe sur le chiffre d'affaire de 4% et un impôt de 30% sur le bénéfice réalisé. La société emploierait plus de 400 ouvriers. Un plan d'impact environnemental est prévu de sorte que l'intégrité du Lac Tanganyika soit préservée. Dans ce cadre, le contrat garantit également 500.000 USD par an aux communautés locales, chaque commune de la périphérie de GAKARA devant recevoir 15.000 USD.

En 2018 [4], le Burundi est devenu le premier pays exportateur de terres rares d'AFRIQUE. Les recettes de l'exploitation des terres rares au Burundi, sont estimées alors entre 1,6 Millions USD et 3,72 Millions USD par an, soit 0,46% du Budget Burundais, avec 250 emplois.

Jeudi 15 avril 2021 [5], le Premier Ministre du Gouvernement du Burundi, M. BUNYONI Alain Guillaume, devant le Sénat du Burundi, annonçait que certains exploitants miniers avait reçu des lettres de mise en demeure, et qu'à d'autres comme Rainbow Mining Burundi, il leur avait été interdit d'exporter le « produit » de l'exploitation minière après que des rapports aient révélé **un vol systématique et des manquements graves à tous les échelons de la chaîne d'exploitation.**

"Le problème majeur avec l'exploitation des terres rares de Gakara ne se trouve pas, à proprement parler, au niveau de la disproportion de 90/10, car la société est supposée investir en apportant un capital à la hauteur du coût de l'exploitation. Le problème se situe à deux niveaux: au niveau du non-respect des engagements et au niveau du vol systématique de ces terres rares.

Parlant d'engagements, à titre d'exemple, la société exploite la mine de Gakara depuis décembre 2017 mais jusqu'à cette date sans avoir jamais libéré de capital tel que le prévoit la Convention Minière et le Code Minier du Burundi. En d'autres termes, **il exploite la mine gratuitement** en utilisant comme fonds de roulement les recettes des ventes d'un produit qui, en définitive ne lui appartient pas, puisqu'il n'a même jamais libéré le capital souscrit pour l'exploitation du gisement.

Quant au vol systématique observé, il s'effectue essentiellement sur au moins cinq axes dont le premier détermine les autres:

- Absence de la **DÉFINITION DU PRODUIT** dans le Code Minier ;
- Tricherie au niveau de la **TENEUR DU CONCENTRÉ** de terres rares (Déclarer 54% au lieu de 80.9% : Ainsi pour 100 tonnes de concentré vendu, il en sera extrait 54 tonnes de produit fini alors qu'en réalité c'est 80.9 tonnes, une différence de presque 27 tonnes);
- Tricherie au niveau du **PRIX DU CONCENTRÉ** (la société prétend vendre 1kg de concentré de ses terres rares à environ 1.8 USD (moins de 2 USD). **Or, le produit fini extrait du même kilo de concentré de terres rares coûte plus de 6500 USD.**

Autre exemple [7] : le prix à l'exportation d'une tonne de néodyme ou praséodyme burundais devrait être d'environ 22 millions de dollars, et non pas autour de 95 000 dollars. Ainsi Rainbow International Resources empoche tout, en déclarant à l'Etat burundais, 1.8 USD comme recette de vente. Même le 1.8 USD ne reste sur les comptes de la BRB que le temps d'une rosée. Il retourne immédiatement d'où il est venu pour payer des soi-disant **frais multiples que la société prétend encourir, souvent sans justifications palpables, ou pour le remboursement de pseudo-arriérés** ;

- En fin, comme c'est un « concentré », cela veut dire qu'il contient **d'autres substances** qui ne sont pas ces fameuses terres rares, mais qui pourraient avoir de la valeur.

Conclusion :

Voyons maintenant ce que tout cela représente sur le plan macroéconomique, c'est-à-dire en termes d'une production annuelle de 5000 tonnes (5.000.000 kg) de concentré prévu dans l'Etude de Faisabilité, document à la base de l'octroi du titre minier. Comme dit plus haut, le problème majeur ne se trouve pas au niveau des proportions 90% et 10%. Même avec 10% pour l'Etat burundais, le rapatriement des devises passerait de 0.18 USD le kilo à 650 USD le kilo (10% de 6500 USD)! Avec une production annuelle de 5000 tonnes (5000.000 kg) de concentré, **la part de l'Etat Burundais en termes de rapatriement de devises passerait de presque zéro à 3,25 milliards USD. C'est au moins 5 fois le budget de l'Etat!**

22 juillet 2021 [6], le Burundi, prévoyant de ne tirer qu'environ 1,5 million USD de l'exploitation minière pour l'exercice budgétaire 2021, suspendait les opérations de « Rainbow Mining Burundi » (RMB) et de plusieurs autres sociétés minières internationales, estimant ne pas bénéficier d'une juste part dans les revenus générés par l'extraction des richesses de son sol. Voulant renégocier toutes les conventions au profit des citoyens burundais, car ces minerais doivent servir à financer la politique socio-économique du pays, il **demandait à Rainbow une répartition plus équitable des revenus de GAKARA en suspendant les exportations de concentrés de terres rares jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.**



| Photo : RAINBOW MINING BURUNDI / PRESIDENCE BURUNDI

NOTES :

[1] Lancement officiel des travaux de l'exploitation des terres rares | <https://bujumburanewsblog.wordpress.com/2017/07/24/lancement-officiel-des-travaux-de-l'exploitation-des-terres-rares/>

[2] Le contrat des terres rares entre le BURUNDI et RAINBOW INTERNATIONAL RESOURCES LIMITED [Rain Bow Mining Burundi (RMB)] a été signé le vendredi 27 mars 2015 [http://rainbowrareearths.com/wp-content/uploads/2017/10/FinalSignedRB_GvtBdi_ML_Convention_27_3_2015.pdf], cadré par la loi n°1/21 du 15 octobre 2013 portant Code Minier de la République du Burundi. En cas de litige entre les 2 parties, c'est la Chambre arbitrale internationale de Paris (CAIP) qui tranche [<http://www.arbitrage.org/fr/demandes-arbitrage>] en référence au droit burundais.

[3] La Société « Rainbow Mining Burundi » révèle sa convention d'exploitation des terres rares | <https://rtnb.bi/fr/art.php?idapi=1/6/128>

[4] Les recettes de l'exploitation des terres rares au Burundi, entre 1,6 Millions USD et 3,72 Millions USD par an, soit 0,46% du Budget burundais, avec 250 emplois | <https://www.burundi-forum.org/33271/les-recettes-de-l'exploitation-des-terres-rares-au-burundi-entre-16-millions-usd-et-372-millions-usd-par-an-soit-046-du-budget-burundais-avec-250-emplois/>

[5] Vol systématique dans l'exploitation industrielle des minerais du Burundi : nécessité de conventions gagnant-gagnant. | <https://www.burundi-forum.org/69694/vol-systematique-dans-l'exploitation-industrielle-des-minerais-du-burundi-necessite-de-conventions-gagnant-gagnant/>

[6] Le Burundi suspend les opérations de sociétés minières internationales | https://www.rtb.be/info/monde/detail_le-burundi-suspend-les-operations-de-societes-minières-internationales?id=10810005

[7] Burundi : Steve de Cliff Juru à l'origine de la suspension des activités minières | <https://www.burundi-forum.org/74007/burundi-steve-de-cliff-juru-a-lorigine-de-la-suspension-des-activites-minières/>